

## ANNEXE III

**CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS****GUIDE D'UTILISATION (version 2011)**

10bis. À la suite de la réforme de la CIB (voir les paragraphes 11 à 13), pour les éditions qui étaient en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010, la classification a été divisée en deux niveaux, le niveau de base et le niveau élevé. Pour chaque édition du niveau de base, l'année d'entrée en vigueur était indiquée. La CIB-2006 était en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008 et la CIB-2009 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour chaque nouvelle version du niveau élevé de la CIB, l'année et le mois d'entrée en vigueur de cette version étaient indiqués, par exemple CIB-2008.01. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la classification n'est plus divisée en niveau de base et en niveau élevé et, pour chaque nouvelle version de la CIB, l'année et le mois d'entrée en vigueur de cette version sont indiqués, par exemple CIB-2011.01.

14. *Toutefois, compte tenu des complications liées à la tenue à jour de deux niveaux indépendants avec des procédures de révision et des cycles de publications différents, l'Union de l'IPC a décidé, en 2009, de mettre fin à la publication de niveaux distincts de la CIB. Pour répondre aux besoins des utilisateurs du niveau de base, il a été décidé que ceux-ci pourraient utiliser les groupes principaux (voir le paragraphe 22) pour classer les documents de brevet qu'ils publient.*

19. La classification recouvre l'ensemble des connaissances que l'on peut considérer comme relevant du domaine des brevets d'invention et se divise en huit sections. Les sections sont le niveau hiérarchique le plus élevé de la classification.

- a) **Symbole de la section** – Chaque section est désignée par l'une des lettres capitales A à H.
- b) **Titre de la section** – Le titre d'une section doit être considéré comme une indication générale du contenu de cette section. Les huit sections portent les titres suivants :
  - A NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE
  - B TECHNIQUES INDUSTRIELLES; TRANSPORTS
  - C CHIMIE; MÉTALLURGIE
  - D TEXTILES; PAPIER
  - E CONSTRUCTIONS FIXES
  - F MÉCANIQUE; ÉCLAIRAGE; CHAUFFAGE; ARMEMENT; SAUTAGE
  - G PHYSIQUE
  - H ÉLECTRICITÉ
- c) *[Supprimé]*
- d) **Sous-section** – On trouve à l'intérieur des sections des titres indicatifs qui définissent des sous-sections et auxquelles n'est affecté aucun symbole de classement.
  - Exemple : la section A (NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE) contient les sous-sections suivantes :
    - AGRICULTURE
    - ALIMENTATION; TABAC
    - OBJETS PERSONNELS OU MÉNAGERS
    - SANTÉ; SAUVEGARDE; AMUSEMENT

**III. STRUCTURE HIÉRARCHIQUE DE LA CLASSIFICATION**

*Principe de la hiérarchie; option de classement dans les groupes principaux uniquement*

29. *[Supprimé]*

### Option de classement dans les groupes principaux uniquement

30. Les offices de propriété industrielle qui ne disposent pas de compétences suffisantes pour classer à un niveau détaillé ont la possibilité de classer leurs documents dans les groupes principaux uniquement.

32. *[Supprimé]*

### Utilisation et interprétation des renvois

40. Quelques précisions concernant l'utilisation et l'interprétation des renvois :

- a) Un renvoi est ordinairement placé à la fin du titre auquel il se rapporte. Si ce dernier est fractionné, le renvoi est placé après la dernière partie à laquelle il se rapporte. Il arrive exceptionnellement qu'un renvoi ne se rapporte pas à tous les éléments qui le précèdent mais cette particularité ressort alors clairement du contexte.

Exemple : A47C CHAISES (sièges spécialement conçus pour les véhicules B60N 2/00);  
CANAPÉS; LITS (capitonnage en général B68G)

- b) Un renvoi placé après le titre d'une sous-classe ou d'un groupe concerne toutes les entrées hiérarchiquement dépendantes.

c) *[Supprimé]*

d) *[Supprimé]*

- e) Lorsqu'un groupe est mentionné dans un renvoi, il s'agit habituellement du plus pertinent, mais pas nécessairement du seul. En particulier, les groupes qui se trouvent en rapport hiérarchique avec un groupe mentionné doivent aussi être pris en considération.

- f) Lorsque plusieurs éléments de matière sont renvoyés au même endroit, ils sont séparés par une virgule, les symboles de classement de cet endroit étant indiqués uniquement à la fin du renvoi.

Exemple : A01M 21/00 Appareillage pour la destruction des végétaux indésirables, p. ex. des mauvaises herbes (biocides, régulateurs de croissance des végétaux A01N 25/00)

- g) Les renvois se rapportant à différents éléments d'une matière renvoyés à différents endroits sont séparés par un point-virgule et doivent se lire séparément.

Exemple : A01K 1/00 Logement des animaux; Son équipement (structure ou caractéristiques des bâtiments E04; aération des bâtiments F24F)

Il y a exception lorsqu'une partie importante du titre est la même; en pareil cas la partie commune est indiquée une fois et les différents symboles sont séparés par une virgule.

Exemple : A01H 3/00 Procédés de modification des phénotypes (4/00 a priorité; action sur la croissance des plantes sans création de variétés nouvelles, non chimiquement A01G 7/00, chimiquement A01N 25/00 à 65/00)

### Composés chimiques

93. Lorsque l'invention porte sur un composé chimique en soi (organique, inorganique ou macromoléculaire), elle est classée dans la section C selon sa structure chimique. Lorsqu'elle porte aussi sur un domaine particulier d'utilisation, elle est aussi classée à l'endroit prévu pour celui-ci si ce domaine d'utilisation constitue une caractéristique technique essentielle de l'objet. Toutefois, si le composé chimique est connu et que l'invention porte seulement sur l'utilisation de ce composé, elle est classée en tant qu'information d'invention à l'endroit qui couvre le domaine d'utilisation, et il est possible de classer également la structure chimique à l'endroit destiné au composé chimique en soi.

107. [Supprimé]

## SYSTÈMES HYBRIDES; SCHÉMAS D'INDEXATION

108. Dans des secteurs spécifiques de la classification, les systèmes hybrides ont été introduits pour renforcer l'efficacité de la classification.

158. L'indicateur de la version de la CIB doit être placé entre parenthèses directement après l'abréviation "Int.Cl.", si le document est classé, en partie au moins, dans les groupes principaux uniquement. La plupart des offices classent un document donné soit dans la CIB intégrale, soit dans les groupes principaux uniquement (voir les exemples a) et b) donnés dans le paragraphe 161). Pour chaque symbole de classement dans la CIB intégrale, l'indicateur de version (voir le paragraphe 42.b) est placé entre parenthèses après le symbole. Il convient toutefois de noter que tous les indicateurs de version antérieurs à (2006.01) doivent être remplacés par (2006.01).

159. Lorsque l'option de classement dans les groupes principaux uniquement est utilisée, les symboles de la CIB sont imprimés ou affichés en caractères droits (c'est-à-dire non italiques), alors que, pour le classement dans la CIB intégrale, les symboles sont imprimés ou affichés en italiques.

161. On trouvera ci-après des exemples de présentation des symboles et indicateurs de classement de la CIB pour le même document selon que le classement s'effectue dans la CIB intégrale, dans les groupes principaux uniquement ou à la fois dans la CIB intégrale et dans les groupes principaux.

a) Classement dans la CIB intégrale :

Int.Cl.  
***B28B 5/00*** (2006.01)  
***H04H 20/12*** (2008.01)  
***H01H 33/65*** (2009.01)

Dans cet exemple :

***B28B 5/00*** représente une information d'invention (caractères gras) classée dans la CIB intégrale (italiques);  
***H04H 20/12*** représente une information d'invention (caractères gras) classée dans la CIB intégrale (italiques);  
***H01H 33/65*** représente une information additionnelle (caractères maigres) classée dans la CIB intégrale (italiques).

b) Classement dans les groupes principaux uniquement :

Int. Cl. (2011.01)  
**B28B 5/00**  
**H04H 20/00**  
H01H 33/00

Dans cet exemple :

**B28B 5/00** représente une information d'invention (caractères gras) classée dans les groupes principaux uniquement (caractères droits, c'est-à-dire non italiques);  
**H04H 20/00** représente une information d'invention (caractères gras) classée dans les groupes principaux uniquement (caractères droits, c'est-à-dire non italiques);  
H01H 33/00 représente une information additionnelle (caractères maigres) classée dans les groupes principaux uniquement (caractères droits, c'est-à-dire non italiques).

c) Classement de l'information d'invention dans la CIB intégrale et de l'information additionnelle dans les groupes principaux uniquement:

Int. Cl. (2011.01)  
***B28B 5/00*** (2006.01)  
***H04H 20/12*** (2008.01)  
H01H 33/00

Dans cet exemple :

***B28B 5/00*** représente une information d'invention (caractères gras) classée dans la CIB intégrale (italiques);

***H04H 20/12*** représente une information d'invention (caractères gras) classée dans la CIB intégrale (italiques);

**H01H 33/00** représente une information additionnelle (caractères maigres) classée dans les groupes principaux uniquement (caractères droits, c'est-à-dire non italiques).

174. Si le groupe choisi comporte une note de priorité renvoyant à un autre groupe, par exemple "7/16 ... (7/12 a priorité)", il est nécessaire de rechercher tant dans le groupe ayant priorité que dans le groupe choisi, c'est-à-dire, pour reprendre l'exemple cité, tant dans le groupe 7/12 que dans le groupe 7/16, puisque les documents se rapportant à la fois au sujet du groupe 7/16 et à celui du groupe 7/12 seront classés dans ce dernier. En revanche, si le sujet en question comporte à la fois les éléments du groupe 7/12 et ceux du groupe 7/16, il n'est généralement pas nécessaire de rechercher dans le groupe 7/16.

Exemple : C08F 2/04 Polymérisation en solution (C08F 2/32 a priorité)  
C08F 2/32 Polymérisation dans des émulsions eau-dans-l'huile

La polymérisation caractérisée par le fait qu'elle intervient dans un solvant particulier peut se trouver sous l'une ou l'autre de ces entrées, et il est donc nécessaire d'effectuer une recherche à ces deux endroits; cependant, si la polymérisation en question ne peut intervenir dans une émulsion eau-dans-l'huile, il n'est pas nécessaire de rechercher dans le groupe C08F 2/32.

## XVI GLOSSAIRE

### TERMES RELATIFS À LA CLASSIFICATION

183. ---

Fluent = se dit d'un matériau dont les caractéristiques de mouvement s'apparentent à celles d'un fluide, p. ex. un matériau granuleux ou en poudre qui se comporte comme un liquide, éventuellement visqueux, lors de l'écoulement.

---

185. On se reportera aussi aux définitions de certains termes données dans le guide, par exemple aux paragraphes 53 à 65.

[L'annexe IV suit]